REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2955

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Travaux de mise aux normes suite à l'incendie de la Maison de la Métropole de Lyon (MDML) Latarjet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2955

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Travaux de mise aux normes suite à l'incendie de la Maison de la Métropole de Lyon (MDML) Latarjet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation -

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Dans la nuit du 28 au 29 juin 2023, la MDML, située 1 place André Latarjet à Lyon 8ème, a été incendiée par des émeutiers qui n'ont pu être identifiés. L'incendie a été rapidement maîtrisé et les dégâts conséquents sont concentrés essentiellement au rez-de-chaussée. L'accessibilité et la sécurité ne pouvant être assurées tant au rez-de-chaussée que dans les étages supérieurs, il a été immédiatement décidé de fermer temporairement la MDML Latarjet et de transférer les activités et les agents sur d'autres sites du territoire Lyon rive gauche.

Dans un 1er temps, les missions accueillant le public ont ainsi été délocalisées en urgence à la MDML Jet d'eau, tandis que les autres équipes rattachées à Latarjet (service social, personnes âgées/personnes en situation de handicap -PA/PH- et santé et protection maternelle et infantile -PMI-) étaient installées sur d'autres MDML du territoire Lyon rive gauche. Sous l'impulsion et la coordination de la direction de territoire, les différents services techniques, logistiques et informatiques de la Métropole de Lyon se sont rapidement et fortement mobilisés, malgré les congés d'été, pour rééquiper et remettre en service l'ancienne MDML Jean XXIII en un temps record. Ainsi, le 24 juillet 2023, la MDML Jean XXIII ouvrait à nouveau ses portes au public, accueilli par une partie du personnel venant de la MDML Latarjet.

En octobre 2023, après un nettoyage complet des étages supérieurs du bâtiment, les agents de la mission PA/PH et du service ressources et moyens ont pu réintégrer leurs bureaux.

Parallèlement, les études étaient lancées pour définir les travaux de rénovation du rez-de-chaussée.

La MDML Latarjet est implantée à proximité des stations de métro et de tramway Mermoz-Pinel. Située en plein cœur d'un quartier politique de la ville, cette MDML joue un rôle essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des habitants du secteur. En effet, elle propose un ensemble de services dans les domaines du social, de l'autonomie des PA/PH, de l'enfance, de la santé et de la PMI.

Pour l'année 2024, on comptabilise 14 285 accueils physiques et 11 081 accueils téléphoniques.

Depuis la signature de la convention conclue entre la Métropole et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon, les MDML constituent un espace d'accueil social unique permettant aux usagers de bénéficier de l'ensemble des aides et des accompagnements proposés par la Métropole et la Ville de Lyon.

Plus de 70 agents ont leur résidence administrative sur ce site. Une partie d'entre eux a pu revenir dans les bureaux des étages en octobre 2023 mais 32 agents attendent encore de réintégrer les locaux.

Par délibération du Conseil n° 2024-2416 du 30 septembre 2024, la Métropole a approuvé une enveloppe de 612 000 € pour les travaux du rez-de-chaussée de la MDML Latarjet. Il est à noter que cette délibération portait également sur d'autres travaux d'amélioration des accueils prévus dans les MDML de Caluire-et-Cuire et Bron pour un montant de 400 000 € TTC.

Le programme initial prenait en compte les besoins de réaménagement des locaux suite à l'incendie mais aussi d'amélioration de la fonctionnalité, de la sécurité des agents et des conditions d'accueil du public.

Lors de la préparation du dossier de demande d'autorisation de travaux, les études ont révélé des besoins de mise aux normes pour les quatre étages du bâtiment.

II - Projet

Le projet initial de réaménagement du rez-de-chaussée de la MDML doit aujourd'hui être complété par celui de mise aux normes de tous les étages du bâtiment, soit quatre étages.

Actuellement, le bâtiment est classé en type W, administration en 5ème catégorie.

Le diagnostic sécurité incendie et accessibilité contraint à effectuer les travaux suivants pour :

- la sécurité incendie liée au code du travail :

. installer des cloisons coupe-feu et des portes coupe-feu asservies à la centrale d'incendie,
. rendre la cage d'escalier coupe-feu par le remplacement des portes et des châssis qui ne le sont pas,
. rendre les locaux à risque coupe-feux, archives, etc.,
. déplacer la commande de désenfumage au rez-de-chaussée, actuellement au niveau +4 ,
. traiter le sujet d'évacuation des personnes en situation de handicap et créer des espaces d'attente sécurisés ;

- la sécurité incendie liée au classement des établissements recevant du public :

. rendre toutes les armoires électriques aux normes sur tous les étages,
. changer les clapets des ventilations et en rajouter dans tous les locaux à risque,
. remplacer la centrale d'incendie de type 4 par un type 2 (pas de dossier des ouvrages exécutés du bâtiment, demande de dérogations et compensation par une autre solution),
. traiter le sujet d'évacuation des personnes en situation de handicap, créer des espaces d'attente sécurisés,
. intégrer un balisage de sécurité conforme ;

- l'accessibilité des personnes en situation de handicap :

. prolonger horizontalement les mains courantes de l'escalier et vérifier le système vocable de l'ascenseur (augmenter le volume),
. rendre les toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduites, et ce à tous les étages.

La conférence métropolitaine de l'immobilier du 2 avril 2025 a validé le surcoût de 570 000 € TTC.

Les travaux du rez-de-chaussée débutant en septembre 2025 pour la 1ère partie déjà validée, ces travaux de mise aux normes pourraient se poursuivre dès janvier 2026 pour la partie des étages et se terminer en septembre 2026 pour la totalité du projet.

III - Coût du projet

Pour rappel, le budget de l'opération du rez-de-chaussée s'élève à 612 000 € TTC.

Le budget estimé pour le surcoût des étages a été évalué à 570 000 € TTC, répartis de la façon suivante :

- 1er étage : 200 000 € TTC,
- 2ème étage : 200 000 € TTC,
- 3ème étage : 100 000 € TTC,
- 4ème étage : 70 000 € TTC,

soit un coût total de l'opération rez-de-chaussée et étages à hauteur de 1 182 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de remise aux normes suite à l'incendie de la MDML Latarjet, située 1 place Latarjet à Lyon 8ème.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 570 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 541 500 € en dépenses en 2026,
- 28 500 € en dépenses en 2027,

sur l'opération n° 0P28O9908.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 182 000 € en dépenses.

3° - La somme à payer en investissement, soit 570 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2026 et 2027 - chapitre 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-338164-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025